



PROCES-VERBAL DU CONSEIL Séance du 31 mai 2012

Étaient présents :

Collège A :

- M. Lamine BOUBAKAR
- M. Fabrice BOUQUET
- M. Michael KNORR
- M. Gilles LANCIEN
- Mme Thérèse LEBLOIS
- M. Hervé MAILLOTTE
- M. Jean Louis MILLOT
- M. Christian SUE

Collège B :

- M Badr ALOUI-SOSSE
- M. Jean-Pascal ANSEL
- M. Julien BERNARD
- Mme. Maryvonne DULMET
- M. Maxime JACQUOT
- M. Abderrazzak KADMIRI (procuration de Mme SCHIRRER)
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne -Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Christophe COMBE
- M. Marc DAZIN
- Mme Valérie DELISLE (procuration de M. Grégorio CRINI)
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN

Collège des usagers

- M. Kévin BARBIER
- M. Aïman DILOU
- Mme Louise DUCRET
- M. Julien MARCOT
- Mme Juliette PECQUEUR
- M. David PETROVIC (procuration de Mme Marine PUNKOW)

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT
- Mme Dominique LANDRY
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. André MARIAGE
- M. Pascal VAIRAC

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Patrick BONTEMPS
- M. Grégorio CRINI
- M. Michel DAGUENET
- Mme Joëlle SCHIRRER

La séance est ouverte à 14 heures par Monsieur KADMIRI qui souhaite la bienvenue aux membres de ce nouveau conseil et présente l'ordre du jour de cette séance.

Conformément aux statuts, le conseil doit désigner les deux membres extérieurs choisis intuitu personae dans le secteur scientifique et culturel l'un étant membre du conseil de l'E.N.S.M.M.

Monsieur KADMIRI rappelle que les autres membres extérieurs sont désignés par:

- le conseil régional de Franche-Comté,
- la ville de Besançon,
- la chambre régionale de commerce et d'industrie,
- la chambre régionale d'agriculture,
- l'organisation syndicale la plus représentative des salariés sur le plan régional.
- l'organisation syndicale la plus représentative des employeurs sur le plan régional.

Après cette désignation, le conseil procédera à l'élection des directeurs adjoints.

Monsieur KADMIRI propose la nomination de Monsieur Pascal VAIRAC, directeur adjoint de l'ENSMM et de Monsieur André MARIAGE, directeur de l'UFR SLHS.

Cette proposition est votée par le conseil à l'unanimité.

Messieurs VAIRAC et MARIAGE sont invités à se joindre au conseil.

Après un tour de table de présentation, Monsieur KADMIRI demande aux personnes intéressées par la fonction de directeur adjoint de se faire connaître.

Il précise qu'il n'y a plus "d'étiquette" attachée à ces fonctions, les missions seront précisées par la suite, l'une sera vraisemblablement plus orientée vers la recherche et la seconde vers les formations, mais d'autres missions pourront leur être confiées.

Un directeur des études pourra éventuellement être nommé si le besoin s'en fait sentir.

Messieurs Christian SUE et Jean Pascal ANSEL présentent leur candidature.

Monsieur Badr ALOUI-SOSSE souhaite connaître les tâches exactes de ces postes et en particulier le temps qui devra y être consacré.

Monsieur KADMIRI précise que les charges peuvent être lourdes. En ce qui concerne les formations, la personne devra être une personne de terrain qui sera amenée à recevoir les étudiants, régler leurs problèmes et participer à différentes réunions (par exemple attribution de la PRP, ventilation des crédits de fonctionnement, d'investissements...).

Cette personne sera une interface entre le directeur et les collègues enseignants-chercheurs.

Monsieur ALAOUI-SOSSE demande ce qu'il en est pour la recherche.

Monsieur KADMIRI indique que le directeur adjoint plus spécifiquement rattaché à la recherche sera de plus en plus sollicité, il devra prendre contact avec les directeurs de laboratoires qui seront invités à présenter au conseil les travaux du laboratoire. Quelques CMI (cursus master ingénierie) devant être mis en place, le directeur adjoint devra être une interface entre la commission CMI et le conseil de gestion.

Monsieur BOUQUET demande quelle est la différence entre un directeur des études et un directeur adjoint avec le profil "formation".

Monsieur KADMIRI répond que le directeur des études n'est effectivement pas un directeur adjoint (l'UFR ST n'ayant droit qu'à deux directeurs adjoints compte tenu du nombre d'étudiants) et ne peut pas par conséquent pas percevoir la prime afférente à la fonction de directeur adjoint. Cependant, si il est nommé, il percevra une prime équivalente au nombre d'heures prévu dans le référentiel.

Monsieur BOUQUET demande qui doit nommer ce directeur des études et indique qu'il est important de connaître les bons interlocuteurs.

Monsieur KADMIRI répond que ce directeur des études est désigné par le directeur de l'UFR mais il est trop tôt pour savoir si sa nomination est nécessaire. En revanche, il n'y aura pas de directeur adjoint chargé des moyens, cette mission pourra être confiée temporairement à l'un des directeurs adjoints.

Monsieur TATIBOUET fait remarquer qu'il ne faut pas sous estimer l'importance du patrimoine immobilier car c'est un travail énorme, il y a l'équipe technique à gérer et le responsable est souvent appelé en cas d'urgence le soir ou en week-end.

Monsieur BOUBAKAR pense qu'il n'est pas nécessaire que ce soit un enseignant chercheur qui s'occupe du patrimoine.

Monsieur KADMIRI indique qu'actuellement un personnel est chargé des dossiers concernant les travaux, un autre de l'équipe technique. Monsieur GREMILLARD qui part en retraite sera remplacé au 1^{er} octobre et il faut attendre cette nomination pour finaliser l'organisation du service.

Monsieur BOUBAKAR ajoute que si c'est un directeur adjoint qui est chargé du patrimoine, il ne fera que cela. Il est donc important d'entériner la décision une fois pour toutes et souhaite que ce soit fait au prochain conseil.

Monsieur KADMIRI répond que cela ne pourra pas être décidé au prochain conseil car il faut auparavant refaire les statuts qui sont obsolètes et doivent être revus rapidement.

D'autres questions seront également à étudier : à titre d'exemple les étudiants souhaitent qu'un des leurs soit intégré dans le conseil de direction de l'UFR ST (Monsieur BARRIN a confirmé que c'était à l'UFR ST d'en décider dans ses nouveaux statuts).

Monsieur MAILLOTTE intervient pour préciser la question de Monsieur BOUBAKAR : quelle sera l'ampleur des missions qui pourront être confiées aux directeurs adjoints en dehors des formations et de la recherche ?

Monsieur KADMIRI répond que les deux directeurs adjoints doivent être recrutés sans étiquettes, conformément à la réglementation. Les nouveaux statuts qui seront votés par le conseil préciseront leurs missions.

Monsieur ALAOUI-SOSSE présente sa candidature au poste de directeur adjoint avec un profil recherche.

Monsieur MARCOT demande si les candidats peuvent exposer leurs motivations, car les étudiants ne les connaissent pas.

Monsieur ALAOUI-SOSSE se présente en précisant ses responsabilités dans l'enseignement et la recherche.

Il souhaite qu'il n'y ait pas de ségrégation entre les enseignants qui n'interviennent que dans les masters et ceux qui n'assurent leur enseignement qu'en première année.

Il ajoute que la recherche sans étudiants n'est pas possible et que certains masters ont des problèmes de recrutement. Il pense qu'il faut davantage impliquer les étudiants dans la recherche.

Monsieur MARCOT fait remarquer qu'il n'a jamais mis les pieds dans un laboratoire et que les enseignants chercheurs sont pour lui, plus enseignants que chercheurs

Monsieur SUE évoque les formations de type CMI.

Monsieur ANSEL signale que l'université est en mutation dans son organisation. Une réflexion peut être faite pour savoir dans quels centres névralgiques concevoir les formations.

En ce qui concerne les directeurs adjoints, il ne faut pas oublier que dans cette fonction, il y a une partie management et une partie administrative.

Le contour des missions se fera en fonction des compétences des uns et des autres et dans le sens des statuts.

Au niveau des formations, on peut se poser la question sur le besoin d'un directeur des études, les fonctions devront-elles être les mêmes qu'auparavant?

Il y a un flou mais c'est un peu normal car il y a un changement d'organisation à mettre en place.

Monsieur MAILLOTTE souhaite que les candidats développent leur présentation.

Le raisonnement a été fait soit sur l'enseignement soit sur la recherche or l'UFR c'est une unité de formation et de recherche et le poids grandissant des laboratoires a fait que le R de recherche a perdu de son importance.

Il cite en exemple les discussions sur les profils de poste d'enseignants chercheurs qui se font de manière séparées.

Monsieur ALAOUI-SOSSE confirme que la partie enseignement se fait au niveau des départements d'enseignement et la partie recherche dans les laboratoires mais que dans son secteur, il y a une réelle concertation pour répondre aux deux besoins.

Il ajoute que la partie enseignement demande un gros investissement et les collègues ont parfois la sensation d'être dévalorisés par rapport à ceux qui font plus de recherche (cf évaluation de l'AERES).

Il faudrait veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre les deux fonctions.

Monsieur SUE indique que c'est un problème national.

Il propose que l'UFR remette du BQR (sur appel à projets) pour renforcer la recherche.

Monsieur KADMIRI répond que cela peut être envisagé.

En ce qui concerne les postes, il y a eu une évolution ces dernières années, les demandes passent toutes dorénavant par le conseil d'UFR. Les départements et les laboratoires définissent ensemble les profils.

Il signale que certains collègues n'assurent strictement que leur service statutaire, ce qui est préjudiciable à l'UFR qui doit par conséquent recruter des vacataires, entraînant ainsi un surcoût des formations.

Il rappelle que l'UFR ST a accordé cette année une décharge pour les enseignants nouvellement nommés.

Monsieur BOUBAKAR fait remarquer que cela ne concerne pas tous les départements d'enseignement. Il n'y a pas de pont entre l'enseignement et la recherche. Un lien structurel est à reconstruire.

Monsieur ANSEL ajoute que la généralisation des départements d'enseignement a permis une structuration, qu'il faut passer à cette phase de cohésion globale et regarder de qui se fait dans certains domaines.

Madame BOURQUIN MIGNOT fait remarquer que le refus des heures complémentaires par les enseignants est un choix politique pour permettre la création de postes.

Monsieur KADMIRI indique qu'il n'y a plus de création de postes mais uniquement des redéploiements intra et inter composantes.

Le nouveau président veut instaurer un nouveau dialogue de gestion. Il s'inquiète de l'explosion des cours complémentaires.

Monsieur KADMIRI explique que l'on n'explose pas en volume d'heures mais en coût global.

Ceci est dû au fait que l'on décharge les chercheurs des heures complémentaires, celles-ci étant assurées par des vacataires avec des charges financières beaucoup plus importantes pour un même volume horaire.

Monsieur ALAOUI-SOSSE pose le problème des enseignants chercheurs qui obtiennent un CRCT et pour lequel on a de grandes difficultés pour trouver des personnes qualifiées pour les remplacer.

Monsieur KADMIRI propose de faire un classement des demandes et ne pas autoriser un départ global. Les problèmes posés devront être discutés en conseil.

Monsieur MILLOT demande si il y aura une élection d'un bureau permanent et quelle sera la fréquence des réunions.

Monsieur KADMIRI répond par l'affirmative, la fréquence des réunions étant à définir.

Monsieur JACQUOT demande à ce que les aspects internationaux des formations ne soient pas oubliés.

Monsieur LANCIEN demande confirmation de la nomination des directeurs adjoints sans étiquettes.

Monsieur KADMIRI confirme et les membres du conseil votent pour le choix des deux directeurs adjoints.

Votants : 36 (dont 3 procurations)

Obtiennent :

Monsieur ANSEL : 31 voix

Monsieur SUE : 23 voix

Monsieur ALAOUI-SOSSE : 12 voix

Messieurs ANSEL et SUE qui obtiennent la majorité absolue des voix sont déclarés élus.

Monsieur KADMIRI félicite les deux collègues.

Monsieur BOUBAKAR demande à ce que les membres du bureau permanent soient élus ce jour.
Après une interruption de séance, pour concertation des membres des différents collèges, il est procédé au vote.

Chaque collège vote pour désigner deux représentants :

| | |
|-----------------|--|
| collège A | Monsieur BOUQUET : 8 voix Monsieur BOUBAKAR : 7 voix |
| collège B : | Monsieur TATIBOUET : 7 voix Monsieur BERNARD : 8 voix |
| collège IATOS | Monsieur DAZIN : 8 voix Monsieur SALZENSTEIN : 8 voix |
| collège usagers | Monsieur MARCOT : 6 voix Monsieur PETROVIC : 6 voix |

Ces huit personnels sont déclarés élus en qualité de membres du bureau permanent.

Monsieur DILOU demande que l'on parle des MCC (modes de contrôle des connaissances).
Monsieur ANSEL indique que ces dossiers sont étudiés par le CEVU et ne passent pas par le conseil de gestion.

Monsieur BOUBAKAR souhaite connaître la date du prochain conseil.
Monsieur KADMIRI propose le 21 juin 2012.

La séance est close à 16 heures.

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI